



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 07.10.2025

Stationnement

Secteur Kercado

RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

27 RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

- Du 10/10/2025 au 13/10/2025, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 2 places réservées au droit du n° 27 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE LOUIS PASTEUR

A compter du 20/10/2025 au 24/10/2025 les prescriptions suivantes s'appliquent du n° 12 au n° 18 **RUE LOUIS PASTEUR** :

Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci joint. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant et dangereux au sens des articles R.417-9 et R417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Du 20/10/2025 au 24/10/2025 la circulation sera interdite RUE LOUIS PASTEUR dans la portion de voie comprise entre la RUE VINCENT ROUILLE et la RUE JEANNE D'ARC. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE VINCENT ROUILLÉ
- RUE JEAN GOUGAUD
- PLACE DE LA LIBERATION
- RUE JEANNE D'ARC
- RUE PASTEUR

Du 20/10/2025 au 24/10/2025 la rue ALPHONSE GUERIN sera barrée dans les deux sens à l'angle de la rue PASTEUR conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux informations conformément au plan ci joint et mettra à disposition la signalisation pour le barrage des rues.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

15 AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

- Du 13/10/2025 au 14/10/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place réservée au droit du n° 15 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE BERTRAND DU GUESCLIN

10 RUE BERTRAND DU GUESCLIN

- Du 20/10/2025 au 28/11/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place réservée au droit du n° 10 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE LOUIS-MARIE AUTISSIER

4 RUE LOUIS-MARIE AUTISSIER

- Le 23/10/2025, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 10 m² autorisation de se stationner à cheval chaussée trottoir au droit du n° 4 le temps d'effectuer le déménagement.

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE DE STRASBOURG

À compter du 22/10/2025 et jusqu'au 26/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent
18 RUE

DE STRASBOURG :

- La circulation se fera sur une voie et sera gérée avec un alternat par feux ou K10 qui sera mis en place par l'entreprise;
- Le stationnement des véhicules est interdit dans l'emprise du chantier conformément au plan ci joint afin de permettre le stationnement des véhicules de LCM ENERGIE.

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau

RUE RAOUL FOLLEREAU

À compter du 22/10/2025 et jusqu'au 30/11/2025, autorisation de se stationner à cheval chaussée trottoir, 2 RUE RAOUL FOLLEREAU.

STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port

PLACE THEODORE DECKER et RUE DE LA

SALLE D'ASILE

À compter du 20/10/2025 et jusqu'au 26/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **PLACE**

THEODORE DECKER :

- 5 places réservées conformément au plan ci joint stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

RUE DE LA SALLE D'ASILE PARKING RICHEMONT

- 5 places réservées sur le Parking Richemont conformément au plan ci joint.
- Le centre technique mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

Stationnement

Secteur Ouest

RUE MAY RENAULT

4 RUE MAY RENAULT

- Le 17/10/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 4 sur 3 places.
- Réserve de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port
BOULEVARD DE LA PAIX

Pose de cuisine:

Du 37 BOULEVARD DE LA PAIX le 14/10/2025, le stationnement sera

- interdit au droit du n° 37 sur 2 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

AVENUE EDOUARD HERRIOT

Le 13/10/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie RUE DE LA LANDE, au droit du déménagement

Le camion sera autorisé à stationner sur la chaussée, RUE DE LA LANDE, sans bloquer la circulation.